

Mairie d'Ussel  
 Département de la Corrèze  
 République Française

## DECISION MUNICIPALE n° D20230726-103

	<b>Service</b>	Urbanisme	
	<b>Matière</b>	1.1.3	Commande publique - marchés publics - Services
<b>Objet</b>	Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les différentes phases de la mise en œuvre du projet d'ombrières photovoltaïque		
<b>Attributaire</b>	ASSOCIATION CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables)		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 - Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

- Considérant la nécessité de procéder aux prestations d'assistance dans les différentes phases de la mise en œuvre du projet d'ombrière photovoltaïque de 140kWc sur le parking du groupe scolaire Jaurès ;

Décide,

**Article 1 :** D'approuver la convention relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à intervenir avec :

**ASSOCIATION CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables)**  
**8 rue Jacques Cartier**  
**79260 LA CRECHE**

**Pour un montant HT de 6 825,00 €**

**Article 2 :** La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée se décomposera en différentes phases. L'intervention du CRER comprend :

- L'assistance à conduite de projet ;
- L'assistance à la réalisation de la demande de raccordement ;
- L'assistance à l'établissement du dossier de consultation ;
- L'assistance à la sélection des candidats et à l'analyse des offres ;
- L'assistance pour le suivi des travaux et les opérations de réception.

**Article 3 :** La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 26 juillet 2023.



Le Maire,  
 Vice-Président du  
 Conseil Départemental de la Corrèze

  
 Christophe ARFEUILLÈRE